Du Quatre jour du mois de Janvier an 1809, à Six heure du Matin

Acte de Mariage de Charlotte Spanier

âgé de Trente Cinq ans, né à Perpignan département du var

le Vingt Neuf du mois de Mars mil sept cent quatre vingt douze

domicilié à la Garde département

du var fils Mathieu de Jacques Thomas

domicilié à la Garde département

du var et de Anne Gilbe Trouin Son épouse

N.° 6 Famille

Et de Marie Robertine Lavoir âgé du Vingt Cinq

ans, né à Toulon département du var le Vingt Neuf Novembre

du mois de mil sept cent quatre vingt Deux domicilié

à la Garde département du var fille Mathieu et

Catherine Lefevre Jean domicilié à la Garde département du var et de Natalie Bernard

Son épouse.

Les Actes préliminaires sont les publications faites pour Mars affiches public

Suivant Sollicitude et il résulte qu'il n'y a Aucune opposition ni empêchement

Suivant la Forme prescrit par la loi.

Les parents Suivant le futur Gouvernant les Lettres de la Mère de la future épouse

Consentent Consentant au Mariage leur Consentement Les Aggrégations

Et les Aïeuls Aïeule de Naissance Les Aïeuls Aïeule Grand parents quatre

Vivant Vivant Vivant Vivant Présent à cette Solennité non Lettres date de leur

Décès Les Aïeuls

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an onze ; sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Robertine David

l'autre Charlotte Spanier.

En présence de Charles Gnouvier domicilié à la Garde

département du var profession de Boulanger âgé de

Quarante deux ans

De Laurent Augustin Garrau domicilié à la Garde département

du var âgé de Trente Sept ans

De Joseph André domicilié à la Garde département

du var âgé de Trente Sept ans

De Joseph André domicilié à la Garde département

du var âgé de Trente neuf ans

Et de Jean Baptiste Antoine Garrau domicilié à la Garde département

du var âgé de Trente neuf ans

Après quoi, moi Louis Bernard Aubert de Toulon Maire à la Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les ~~Epoux et~~ Témoins, ~~sauf~~ Les époux et Beaux Parents ne savoir signer.

Garrau L. B. Aubert

Du Trente jour du mois de Janvier an 1809, à Trois heure du Matin

Acte de Mariage de Joseph André Joachim

âgé de Trente Cinq ans, né à Marseille département du var

le Vingt Cinq du mois de Février mil sept cent quatre vingt Douze,

domicilié à la Garde département

du var fils Monsieur de Joseph Joachim

Actionnaire domicilié à la Garde département

du var et de Roselaine Boyer Son épouse

N.° 7 Famille

Et de Marie Marguerite Fitton âgée de

ans, née à Aix département du var le Vingt

du mois de Mars mil sept cent quatre vingt Douze domicilié

à la Garde département du var fille Monsieur

de Louis Marguerite domicilié à la Garde département du var et de Marie Françoise

Bonne grand.

Les Actes préliminaires sont les publications du Bite Mariage faites pour Mars affiches

public Suivant Sollicitude et Résulte qu'il n'y a Aucune opposition ni empêchement depuis

la Forme Suivant la loi.

Les Parents Suivant Mère des deux futurs Gouvernant leur Consentement

au Mariage ; Les Lettres Date de naissance des deux futurs Gouvernant

qui sont nés en Vingt Vingt Vingt Vingt Vingt Deux Vingt Deux

Les Certificats et leurs non Décès portés de Toulon Contrat que les deux parents

Existent, chapitre VI

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Fitton

l'autre Joseph André Joachim

En présence de Laurent Augustin Garrau domicilié à la Garde

département du var profession Négociant Actionnaire âgé de

Trente Quatre ans

De Joseph André Bourbon domicilié à la Garde département

du var profession de Bourbon âgé de Trente neuf ans

De Charles Gnouvier domicilié à la Garde département

du var profession de Boulanger âgé de Vingt Cinq ans

Et de Jean Antoine Antoine Garrau domicilié à la Garde département

du var Nouveau Sec Brut Nature âgé de Trente neuf ans

Après quoi, moi Louis Bernard Aubert Maire à la Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les ~~Epoux et~~ Témoins, sauf Les époux et Beau ne savoir signer.

Garrau Gnouvier André L. B. Aubert